

## Les critères de délibération

Année académique 2023-2024

### A réussi

Une note  $\geq 10/20$  dans tous les cours

Si l'étudiant a présenté **tous les examens inscrits à son PAE**, le jury accepte la réussite dans les cas suivants :

*1 x 8/20 si Moyenne  $\geq 10/20$*

*ou*

*2 x 9/20 si Moyenne  $\geq 10/20$*

**SAUF si la note d'insuffisance est liée au TFC et, pour certaines filières, à un cours dont la réussite est obligatoire. Ceci concerne les filières de :**

- \* Histoire
- \* Histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie
- \* Langues et lettres modernes
- \* Traduction et interprétation
- \* Langues et lettres anciennes, orientation classiques
- \* Langues et lettres anciennes et modernes

Veuillez vous renseigner auprès du/de la Président-e de jury de votre filière pour de plus amples informations à ce sujet.

Dans tous les autres cas, le jury reste souverain

### Crédits acquis

Toute note  $\geq 10/20$

### Entraîne l'ajournement

Crédits acquis  $< 60$  crédits

### Remarque importante

Aucune note  $< 10/20$  ne sera reportée d'une session d'examens à l'autre

Toutes ces informations sont également consultables en ligne, sur le site de la Faculté :

<http://www.facphl.uliege.be>

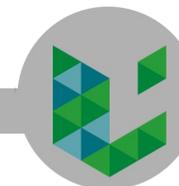


Document rédigé par  
le Vice-décanat à l'enseignement



Votre cursus  
et  
le décret  
« Paysage »

**Bachelier (bloc 2)**



## Le décret « Paysage »

Votre programme d'études est comparable à un accord que vous passez avec l'institution, celle-ci étant représentée par les Président·e·s de Jurys. L'acceptation de votre programme de cours (PAE : programme annuel d'études) constitue un engagement auquel vous devrez être très attentif·ve.

La récente réforme du Décret Paysage conduit à l'introduction d'une série de modifications de l'organisation des études supérieures.

En 2023-2024, vous vous trouvez dans l'une des situations suivantes :

\* **Il vous reste des crédits du Bloc 1 à acquérir.**

Vous recommencez votre **B1** mais vous pouvez inscrire à votre programme annuel certains cours de **B2, moyennant l'accord de votre président du jury**, et selon certaines conditions.

Plus d'infos :



\* **Vous vous trouvez déjà en cohorte intermédiaire (Bloc2).** Vous poursuivez votre cursus.

Attention : votre PAE **ne** pourra **pas** comprendre des cours pour lesquels vous n'avez pas les prérequis, même si votre jury vous l'avait autorisé en 2022-2023.

Concernant votre finançabilité, il faut savoir que vous n'êtes pas concernés par les nouvelles mesures si vous étiez déjà inscrit dans un cycle d'études en 2021-2022 et tant que vous restez inscrit dans votre programme du même cycle.

Cependant, à partir de l'année académique 2024-2025, les nouvelles règles s'appliqueront à tout le monde.

**Vous devez donc avoir terminé en 5 ans maximum votre premier cycle pour rester finançable.**

Il existe une série d'exceptions donnant droit à une ou plusieurs années « bonus » de financement (allègement, réorientation, passerelle, ...).

Si vous souhaitez une analyse de votre situation personnelle, n'hésitez pas à contacter : [paysage@uliege.be](mailto:paysage@uliege.be).

*Sachez qu'en cas de difficultés particulières, vous pouvez demander un allègement de votre année d'études.* Les conditions en sont définies à l'article 37 du règlement des études et des examens.

Plus d'infos :



## Vos interlocuteurs directs

> **Validation de votre PAE :**

Le/la Président·e de jury de votre filière

<b>Philosophie</b>
M. Julien PIERON — Julien.Pieron@uliege.be
<b>Langues et lettres françaises et romanes</b>
Mme Marie-Guy BOUTIER — Marie-Guy.Boutier@uliege.be
<b>Langues et lettres modernes</b>
Mme Lieselotte BREMS — lbrems@uliege.be
<b>Traduction- Interprétation</b>
Mme Maud GONNE — Maud.Gonne@uliege.be
<b>Langues et lettres anciennes et modernes</b>
M. Bruno ROCHETTE — Bruno.Rochette@uliege.be
<b>Langues et lettres anciennes, or. classiques</b>
M. Koen VANHAEGENDOREN — Koen.Vanhaegendoren@uliege.be
<b>Histoire</b>
M. Eric GEERKENS — E.Geerkens@uliege.be
<b>Histoire de l'art et archéologie</b>
Mme Laure FAGNART — Laure.Fagnart@uliege.be
<b>Information et Communication</b>
M. Jeremy HAMERS — jhamers@uliege.be

> **Gestion de votre cursus :** L'apparitorat

[sdethise@uliege.be](mailto:sdethise@uliege.be) ou [Sabine.Theunens@uliege.be](mailto:Sabine.Theunens@uliege.be)

> **Organisation pratique des cours :**

Secrétariat administratif de votre département